

## ADMINISTRATION

### ADMINISTRATION GÉNÉRALE

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES  
ET DE LA SANTÉ

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,  
DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE  
ET DU DIALOGUE SOCIAL

MINISTÈRE DES FAMILLES, DE L'ENFANCE  
ET DES DROITS DES FEMMES

MINISTÈRE DE LA VILLE,  
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

### **Arrêté du 6 avril 2017 portant nomination des membres du jury de fin de scolarité des élèves-inspecteurs de l'action sanitaire et sociale au titre de l'année 2017**

NOR : AFSR1730163A

La ministre des affaires sociales et de la santé,

Vu le décret n° 94-874 du 7 octobre 1994 modifié fixant les dispositions communes applicables aux stagiaires de l'État et de ses établissements publics ;

Vu le décret n° 2002-1569 du 24 décembre 2002 modifié portant statut particulier du corps de l'inspection de l'action sanitaire et sociale ;

Vu le décret n° 95-979 du 25 août 1995 modifié relatif au recrutement des travailleurs handicapés dans la fonction publique pris pour l'application de l'article 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2006-1546 du 7 décembre 2006 modifié relatif à l'École des hautes études en santé publique ;

Vu l'arrêté du 13 octobre 2004 modifié relatif à la formation des inspecteurs de l'action sanitaire et sociale,

Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

Le jury est présidé par Mme Marie-Françoise LEMAITRE, sous-directrice du pilotage des ressources, du dialogue social et du droit des personnels à la direction des ressources humaines.

#### Article 2

Sont nommés membres du jury pour l'épreuve d'entretien prévue à l'article 10 de l'arrêté du 13 octobre 2004 modifié susvisé :

##### *Groupe d'examineurs n° 1*

Mme Véronique DEFFRASNES, représentant la directrice des finances, des achats et des services, coordonnatrice.

M. Stéphane MULLIEZ, directeur général adjointe de l'agence régionale de santé de Bretagne.

M. Didier DUPORT, directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Corse.

Mme Karine HUET, membre en activité du corps de l'inspection de l'action sanitaire et sociale.

M. Jean-François BOUDET, enseignant exerçant au sein d'une université ou d'un organisme de recherche.

##### *Groupe d'examineurs n° 2*

Mme Danielle METZEN, représentant la directrice des ressources humaines.

M. Michel LAFORCADE, directeur général de l'agence régionale de santé de Nouvelle-Aquitaine.

Mme Sophie CHAILLET, directrice régionale adjointe de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Île-de-France.

M. Karl FLEURISSON, membre en activité du corps de l'inspection de l'action sanitaire et sociale.  
M. Joël LADNER, enseignant exerçant au sein d'une université ou d'un organisme de recherche.

#### Article 3

Pour les personnes recrutées dans le corps des inspecteurs de l'action sanitaire et sociale par la voie contractuelle dans le cadre du décret n° 95-979 du 25 août 1995 susvisé, sont adjoints au jury pour l'épreuve d'entretien :

1. Un représentant de l'autorité administrative ayant pouvoir de nomination :

Mme Véronique VERBIÉ, cheffe de pôle formation statutaire et préparation aux concours et examens à la direction des ressources humaines.

2. Une personne compétente en matière d'insertion professionnelle des personnes handicapées :

Mme Catherine LE-ROY, adjointe à la mission diversité et égalité des chances de la direction des ressources humaines.

#### Article 4

Le directeur des ressources humaines et le directeur de l'École des hautes études en santé publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 6 avril 2017.

Pour la ministre et par délégation :  
*Le chef du bureau de la formation,*  
A. MYDLARZ